

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE – Jean-Marc BENZI – Marc BERNARD – Jean-Pierre BERTRAND – Patrick BORE – André ESSAYAN – Claude FRIGANT – Jean-Claude GAUDIN – Roland GIBERTI – Jean-Pierre GIORGI – Francis GIRAUD – Bernard JACQUIER – André MOLINO – Renaud MUSELIER – Claude PICCIRILLO – Georges ROSSO – Danielle SERVANT – Daniel SIMONPIERI – Maurice TALAZAC – Jean-Pierre TEISSEIRE – Jean-Louis TOURET – Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 865/07/BC

**■ Entretien et réparation du navire de la Communauté urbaine "l'écUM" -
Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultations des
Entreprises**

DIPOR 07/362/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole assure la liaison pour le transport de véhicules entre le Vieux Port de Marseille et l'archipel du Frioul. Le navire l'écUM est dédié à cette desserte. De par son utilisation intensive, il nécessite un entretien régulier pour le maintenir en parfait état de marche.

Ce marché doit être relancé du fait des difficultés rencontrées avec les partenaires précédents (délais trop long, prestations incomplètes). S'agissant de la maintenance d'un navire dédié à une desserte régulière, la garantie du bon fonctionnement doit être assurée toute l'année.

Pour ce faire il est proposé de lancer un Appel d'Offres Ouvert sur la base du dossier de consultation des entreprises annexé, conformément aux articles 57, 58, 59 du code marchés public.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129 CC du 31 mars 2004 portant délégation du conseil au bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534 CC du 26 juin 2006 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'entretenir et de réparer le navire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole afin d'assurer son bon fonctionnement

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert pour la réalisation d'un marché à bon de commande d'une durée de quatre ans relatif à l'entretien et la réparation du navire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole « l'écUM ».

Article 2 :

Le marché est à Bon de Commandes sans montant minimum et maximum conformément à l'article 77.1 du Code des marchés Publics.

Article 3 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine - Sous politique : B 210
Fonction : Nature : 61 558

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Ports de Plaisance - Ports de Commerce -
Aéroport

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Claude PICCIRILLO

Jean-Claude GAUDIN